

# **Renforcer la résilience des écosystèmes et des populations dans quatre pôles régionaux du Nord de la Mauritanie**

## **Plan de gestion environnementale et sociale**

### **RÉSUMÉ**



---

Le changement climatique a un impact profond sur les communautés mauritaniennes, en particulier celles qui vivent le long de la frontière sahélo-saharienne qui s'étend du nord-ouest au sud-est du pays. L'un des effets notables de la désertification induite par le changement climatique est l'accélération de l'avancée des dunes de sable. Les barrages, les forages, les puits et les rivières sont de plus en plus ensablés en raison de l'inondation par le sable, ce qui réduit l'accès aux ressources en eau, déjà limitées, et leur disponibilité. Les terres arables, les parcours et les pâturages sont engloutis par le sable, ce qui compromet gravement les pratiques agricoles et d'élevage dans les oasis. En outre, les inondations de sable menacent les infrastructures socio-économiques essentielles, notamment les routes, les bâtiments scolaires et les hôpitaux. La baisse continue du niveau de la nappe phréatique a également asséché les puits couramment utilisés par les éleveurs, ce qui a eu un impact sur leur capacité à pratiquer la transhumance. Combinée à la perte de parcours et de pâturages induite par le changement climatique, la pénurie d'eau a contribué à la sédentarisation d'éleveurs auparavant nomades autour d'oasis rurales où l'accès aux ressources est fiable. Cependant, la sédentarisation accroît la pression sur des ressources limitées, créant ainsi une source de conflit, notamment entre agriculteurs et éleveurs.

Le changement climatique continuera à exacerber les facteurs de désertification en Mauritanie, menaçant l'intégrité structurelle des oasis fragiles qui sous-tendent les moyens de subsistance des communautés rurales basés sur les ressources naturelles. Les facteurs de désertification comprennent les changements dans les schémas spatiaux et temporels des précipitations et l'augmentation des températures et de l'évapotranspiration qui, lorsqu'ils sont combinés, entraînent : i) des épisodes de sécheresse plus fréquents, plus graves et plus longs ; ii) une réduction de la sécurité de l'eau ; iii) des processus de désertification plus intenses ; iv) l'envasement des barrages, des forages, des puits et des rivières, ce qui réduit l'accessibilité et la disponibilité de ressources en eau déjà soumises à des contraintes ; et v) l'assèchement des puits couramment utilisés par les éleveurs pastoraux

Sans une intervention urgente, ces processus s'aggraveront à l'avenir. Le désert du Sahara devrait s'étendre vers le sud sur les terres les plus fertiles du pays dans la région sahélienne. Les communautés rurales de Mauritanie disposent de capacités financières et de coordination limitées pour ralentir le rythme de la désertification le long de la frontière sahélo-saharienne et améliorer la sécurité de l'eau.

### **Approche du projet**

---

Une approche d'adaptation basée sur les écosystèmes au sein des pôles cibles est l'option privilégiée pour répondre aux impacts de la désertification induite par le changement climatique au sein des quatre pôles cibles car elle est rentable, facile à mettre en œuvre et a le potentiel de fournir des biens et des services écosystémiques précieux aux communautés vulnérables au climat qui dépendent des oasis. Pour soutenir la capacité d'adaptation des communautés dans les pôles cibles, le projet proposé développera ou renforcera également des moyens de subsistance durables basés sur l'agriculture.

Quatre pôles régionaux ont été identifiés le long de la frontière où les processus de désertification sont les plus sévères et les besoins d'adaptation les plus importants. Ces pôles, qui seront ciblés par le projet "Renforcement de la résilience des écosystèmes et des populations dans quatre pôles régionaux du Nord de la Mauritanie" sont : i) Aoujeft, dans la wilaya d'Adrar ; ii) Rachid, dans la wilaya de Tagant ; iii) Tamcheket, dans la wilaya du Hodh El Gharbi ; et iv) Nema, dans la wilaya du Hodh El Chargui.

Le projet sera financé par le Fonds vert pour le climat (FVC), avec une subvention de 30,9 millions de dollars, et sera mis en œuvre sur une période de 6 ans à partir du second semestre 2025. L'entité d'exécution du projet est le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), et l'entité accréditée par le GCF est le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

## **Interventions du projet**

---

L'objectif du projet est de renforcer la résilience des communautés et des écosystèmes du nord de la Mauritanie face aux impacts du changement climatique. Cet objectif sera atteint en investissant dans la réhabilitation des terres et la fixation des dunes de sable, la gestion des ressources en eau, l'agriculture résiliente au climat et la diversification des moyens de subsistance dans les quatre pôles ruraux-urbains

Les résultats et les activités du projet qui constituent collectivement la stratégie d'intervention du projet contribuent à deux résultats du projet et sont résumés ci-dessous :

### Résultat 1. Amélioration de la mise en œuvre et de l'extension des mesures d'adaptation basées sur les écosystèmes (EbA) à travers la frontière Sahara-Sahel en Mauritanie.

Résultat 1.1. Les structures de gouvernance sont renforcées pour soutenir la mise en œuvre des mesures d'EbA et l'intégration des considérations relatives au changement climatique et à l'EbA dans les plans, politiques et budgets gouvernementaux.

Les structures de gouvernance seront renforcées pour soutenir la mise en œuvre, l'entretien et l'extension des mesures d'EbA dans les quatre pôles cibles et l'intégration des considérations relatives au changement climatique et à l'adaptation basée sur les écosystèmes (EbA) dans les plans, les politiques et les budgets du gouvernement. Pour ce faire, des comités techniques communaux (CTC) seront créés et formés dans 12 communes prioritaires des quatre pôles, afin de faciliter la gestion des ressources naturelles, l'aménagement durable du territoire, la mise en œuvre de l'EbA et le partage des connaissances aux niveaux régional et local.

Résultat 1.2. Des produits de connaissance sont élaborés et diffusés pour soutenir la prise de décision et la transposition à plus grande échelle.

Des produits de connaissance seront élaborés et diffusés afin de soutenir la prise de décision éclairée en matière d'adaptation au changement climatique et la transposition à plus grande échelle de l'approche du projet et des meilleures pratiques. Les produits de connaissance générés dans le cadre du projet comprendront des manuels de formation, des guides de mise en œuvre, des leçons apprises et des meilleures pratiques identifiées par des experts et des parties prenantes locales, ainsi que des rapports de suivi et d'évaluation. Ces produits de connaissance seront diffusés aux parties prenantes dans les quatre wilayas (y compris les communes non ciblées).

### Résultat 2. Les communautés de quatre pôles ruraux-urbains situés le long de la frontière Sahara-Sahel en Mauritanie voient leurs moyens de subsistance et leur sécurité hydrique s'améliorer grâce à des investissements dans des mesures d'EbA, à l'accès à l'eau et à des pratiques de gestion durable des terres et des ressources naturelles.

Résultat 2.1. Une infrastructure de fixation des dunes vertes et grises est mise en place pour contrôler l'envahissement par le sable, améliorer la fourniture de services écosystémiques et ralentir le rythme de la désertification dans les quatre pôles cibles.

Environ 2 123 hectares d'infrastructures vertes et grises seront mis en place dans les quatre centres cibles afin de faciliter la réhabilitation et l'entretien des paysages dégradés et d'améliorer les services écosystémiques liés à la stabilisation des dunes et à l'approvisionnement en ressources naturelles. Les plans de réhabilitation au niveau communal soutiendront l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les stratégies d'aménagement du territoire et de gestion des ressources naturelles.

Résultat 2.2. Amélioration de l'accès à l'eau pour les activités agricoles et de réhabilitation des terres.

Des groupes d'usagers de l'eau gérés par la communauté seront créés et des plans de contrôle et de régulation de l'eau seront élaborés au niveau de la commune. Des infrastructures physiques de gestion de l'eau et des points d'accès à l'eau seront mis en place, notamment des gabions, des digues, des digues en pierre et en terre ( ), des barrages souterrains et des pompes solaires, ainsi que des systèmes de collecte des eaux de pluie.

Résultat 2.3. Des moyens de subsistance agricoles résistants au climat, fondés sur une utilisation durable des terres et des ressources naturelles, sont développés et/ou renforcés afin de réduire la dégradation des terres et de soutenir la création de revenus résistants au climat par les membres de la communauté dans les régions cibles.

L'adoption de pratiques agricoles intelligentes face au climat et de moyens de subsistance durables et diversifiés pour les agriculteurs et les membres de la communauté sera facilitée dans les communes cibles. Les agriculteurs seront formés à la pratique d'une agriculture résistante au climat et à l'utilisation de technologies agricoles améliorées. Les agents de vulgarisation développeront également des banques de semences et fourniront des variétés de semences résistantes au climat aux pépinières, ainsi qu'une formation aux exploitants de pépinières, afin de soutenir la réhabilitation des terres, la fixation des dunes et les activités d'horticulture. En outre, un programme de petites subventions encouragera et soutiendra les initiatives communautaires, favorisant l'adoption autonome des pratiques EbA par les membres de la communauté.

## **Évaluation des risques environnementaux et sociaux**

---

Les risques environnementaux et sociaux associés à ce projet ont été évalués conformément aux garanties environnementales et sociales du GCF. Le projet proposé est classé dans la catégorie B (risque modéré), sur la base du processus de sélection et des règlements utilisés par le GCF. Trois des huit catégories de sauvegarde sont considérées comme présentant un risque modéré :

SS 1 : Biodiversité, écosystèmes et gestion durable des ressources naturelles : L'inclusion de *Prosopis Juliflora* comme espèce potentielle pour la fixation biologique des dunes est considérée comme un risque nécessaire dans des contextes très spécifiques (tels que les environnements dunaires très mobiles où les espèces indigènes ne sont pas en mesure de s'établir). Toutefois, le risque de prolifération est élevé et la difficulté potentielle d'éliminer ces plantes est bien établie.

SS 4 : Santé, sécurité et sûreté de la communauté : Il existe certains risques pour la santé et la sécurité inhérents aux activités de construction, y compris pour la fixation des dunes et l'installation d'infrastructures hydrauliques. Ces risques s'appliquent au personnel du projet,

à la main d'œuvre sous contrat ainsi qu'aux membres de la communauté résidant, contribuant ou voyageant à proximité des activités de construction. Il existe également des risques mineurs que la collecte des eaux de pluie et d'autres infrastructures d'approvisionnement en eau présentent un risque pour la santé et la sécurité des membres de la communauté, lié à la transmission de maladies à vecteur ou de maladies transmises par l'eau qui sont associées à l'eau stagnante ou à de mauvaises pratiques d'hygiène.

SS 8 : Travail et conditions de travail : L'inégalité entre les hommes et les femmes est très répandue en Mauritanie. Bien que le projet comprenne une évaluation et un plan d'action en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, il se peut que, dans certains cas, les femmes soient empêchées de participer à des opportunités d'emploi spécifiques en raison d'interdictions culturelles ou sociales.

La justification de cette classification est fournie à l'annexe 6 de la proposition de financement : Plan de gestion environnementale et sociale (PGES), qui contient une vue d'ensemble des risques généraux liés à la mise en œuvre du projet qui ont été identifiés à ce jour. Une évaluation détaillée des risques pour chaque activité est fournie au chapitre 5 de l'annexe 6.

### **Consultation des parties prenantes**

---

À ce jour, le processus de préparation du projet s'est appuyé sur de vastes consultations des parties prenantes. Le plan complet d'engagement des parties prenantes est présenté à l'annexe 7 de la proposition de financement : Plan d'engagement des parties prenantes, qui comprend la liste complète des parties prenantes consultées et un résumé de leurs réactions. Les résultats des consultations des parties prenantes ont étroitement influencé la conception du projet proposé et l'élaboration du PGES. Ces consultations devraient se poursuivre pendant la phase de mise en œuvre ( ), afin d'assurer une communication régulière entre le personnel du projet et les communautés affectées. En conséquence, une approche participative sera utilisée lors des exercices de sélection des risques environnementaux et sociaux, de sorte que les contributions des membres des communautés locales soient intégrées dans les registres des risques au niveau des activités et dans les stratégies de gestion des risques qui y sont associées.

### **Mécanisme de redressement des griefs du projet**

---

Un Mécanisme de Recours aux Griefs (MRG) a été développé pour ce projet et est décrit en détail dans le chapitre 10 du PGES (Annexe 6). Le mécanisme proposé est compatible avec la législation mauritanienne et conforme aux normes du PNUE et du GCF, permettant à toutes les parties prenantes du projet ayant des plaintes ou des griefs liés au projet de communiquer leurs préoccupations par le biais d'un processus approprié. Le MRG sera disponible pour les parties prenantes à toutes les étapes du projet et fournira une réponse accessible, rapide, juste et efficace aux membres de la communauté concernés - y compris les groupes vulnérables qui n'ont pas accès aux systèmes juridiques formels ou au soutien. Le mécanisme de recours indépendant du GCF sera également à la disposition des parties prenantes et des personnes affectées qui ont des griefs ou des problèmes liés aux activités du projet.

Tous les griefs relatifs au projet (tant internes qu'externes) seront résolus en suivant les étapes ci-dessous, les CTC au niveau des centres assumant la plupart des tâches et des responsabilités à cet égard :

Étape 1. Réception de la plainte/du grief ;

Étape 2. Accusé de réception de la plainte/du grief ;

Étape 3. Évaluation, enquête et résolution de la plainte/du grief ;

Étape 4. Clôture de la procédure d'enquête et de recours ; et

Étape 5. Le résultat de l'action corrective est vérifié avec le plaignant.

### **Le plan de gestion environnementale et sociale (PGES)**

---

Le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) décrit les risques environnementaux et sociaux potentiels liés au projet, ainsi que les mesures d'atténuation, conformément aux cadres juridiques nationaux et aux garanties du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Ce plan comprend des protocoles de gestion des déchets, des mesures de protection des ressources en eau et des approches de conservation de la biodiversité. Le plan détaille les processus d'engagement des parties prenantes qui garantiront la consultation des communautés locales tout au long du cycle de vie du projet. En outre, il décrit un mécanisme de redressement des griefs qui doit être mis en place pour répondre aux préoccupations soulevées par les parties concernées.

Un cadre de suivi et d'évaluation permettra de contrôler l'efficacité des mesures d'atténuation et de mettre en place une gestion adaptative. Le projet intègre des considérations de genre afin de promouvoir une participation équitable et le partage des bénéfices. Il garantit également la conformité avec les politiques environnementales, sociales et de genre du Fonds vert pour le climat (GCF). Conformément à la politique du Fonds vert pour le climat relative aux peuples autochtones (2019) et à une évaluation contextuelle des groupes de pasteurs nomades en Mauritanie, aucun groupe répondant à la définition des peuples autochtones du Fonds vert pour le climat n'est présent dans les zones du projet ou n'y a d'attachement collectif. Par conséquent, aucun cadre de planification pour les peuples autochtones (IPPF) ou plan pour les peuples autochtones (IPP) n'est nécessaire. En fin de compte, ce PGES fournit une stratégie pour l'exécution responsable du projet, la promotion de la résilience climatique et la sauvegarde de l'environnement et du bien-être des communautés mauritaniennes vulnérables.

Le tableau suivant présente le plan de mise en œuvre du PGES, qui établit un lien entre les risques spécifiques au niveau de l'activité identifiés au cours de l'élaboration du projet et les mesures d'atténuation appropriées. Il figure au tableau 7.2 du document du PGES (annexe 6 de la proposition de financement).

### Plan de gestion environnementale et sociale

| PGES   |   |                         |   |            |  |   |
|--|---|-------------------------|---|------------|--|---|
| Risque   | Plan de gestion environnementale et sociale   |                         |   |            |  |   |
|  | Mesures d'atténuation   | Importance <sup>1</sup> | Partie/personne responsable   | Calendrier | Résultats attendus   | Coût/budget   |
| <p><i>Risques environnementaux associés aux activités mécaniques et biologiques de fixation des dunes (activité 2.1.1.).</i></p> <p>Le projet mettra en œuvre la fixation des dunes sur 2 123 ha afin de protéger les communautés dans les quatre centres du projet. Ces risques comprennent la prolifération potentielle d'espèces exotiques envahissantes, l'accélération de la dégradation des terres (y compris l'inondation et/ou</p> | <p>L'inclusion de <i>Prosopis Juliflora</i> comme espèce potentielle pour la fixation biologique des dunes est considérée comme un risque nécessaire dans des contextes très spécifiques (tels que les environnements dunaires très mobiles où les espèces indigènes ne sont pas en mesure de s'établir). Cependant, le risque de prolifération est élevé et la difficulté potentielle d'éliminer ces plantes est bien établie. Dans ce contexte, certaines communautés ont indiqué qu'elles ne souhaitaient pas utiliser <i>Prosopis</i> dans leurs localités. Le projet met en œuvre cette activité en étant pleinement conscient de ce risque et dispose de plusieurs approches qui aideront à gérer les impacts qui en découlent. Celles-ci</p> | Modéré                  | <p><b>Les vulgarisateurs, les CTC et les experts techniques</b> sont chargés de veiller à ce que les espèces indigènes soient prioritaires et à ce que l'utilisation de <i>Prosopis</i> soit justifiée si elle est proposée dans des circonstances spécifiques. Il s'agira notamment de compiler l'évaluation des risques et un plan de surveillance et de contrôle au niveau du site.</p> <p><b>Les communautés bénéficiaires et les CTC</b> sont responsables du suivi de tout peuplement de <i>Prosopis Juliflora</i> établi</p> | Année 2-6  | <p>L'établissement de la fixation biologique des dunes donne la priorité aux espèces indigènes dans la mesure du possible.</p> <p>La sélection des espèces se fait par le biais d'un processus consultatif et inclut les contributions matérielles des acteurs institutionnels, des spécialistes techniques et des parties prenantes au niveau de la communauté.</p> <p>Lorsque des espèces potentiellement envahissantes sont</p> | <p>Responsable des garanties (salaire annuel de 60 000 dollars)</p> <p>Plans de gestion de la restauration et de la réhabilitation des écosystèmes au niveau des sites (16 000 \$)</p> <p>Des mesures supplémentaires de gestion des risques sont</p> |

<sup>1</sup> L'importance du risque est évaluée en supposant la mise en œuvre de mesures d'atténuation.

| PGES  |   |                         |   |            |  |  |
|---|---|-------------------------|---|------------|--|--|
| Risque  | Plan de gestion environnementale et sociale   |                         |   |            |  |  |
|   | Mesures d'atténuation   | Importance <sup>1</sup> | Partie/personne responsable   | Calendrier | Résultats attendus   | Coût/budget                                    |
| <p>l'érosion du sable). Dans l'ensemble, le risque de dégradation accélérée des terres est considéré comme faible et atténué par de bonnes pratiques dans la conception et la mise en place de ces interventions.</p> <p>Il existe toutefois un risque plus important lié à la prolifération potentielle d'une végétation exotique envahissante (<i>Prosopis Juliflora</i>), car cette espèce, qui a été identifiée comme une option prioritaire pour la fixation biologique des dunes, n'est pas indigène et a un potentiel invasif démontré d'après la littérature existante et les commentaires des parties prenantes.</p> | <p>sont énumérées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les espèces indigènes seront privilégiées dans la mesure du possible, et les espèces telles que <i>Prosopis Juliflora</i> ne seront sélectionnées que dans des circonstances spécifiques et sur la base d'un consensus entre les promoteurs du projet, les communautés concernées et les experts.</li> <li>Le projet bénéficiera du soutien de spécialistes techniques qui travailleront avec les communautés pour veiller à ce que les espèces les plus appropriées soient sélectionnées pour chaque site, sur la base d'une analyse au niveau local et d'une approche d'analyse coûts-bénéfices associée.</li> <li>Lorsque <i>Prosopis Juliflora</i> est sélectionné pour un site spécifique, une évaluation des risques sera entreprise et sera soumise et enregistrée au niveau central par le responsable des sauvegardes.</li> <li>Le projet prévoit des plans de gestion de la restauration et de</li> </ul> |                         | <p>dans le cadre du projet.</p> <p><b>Le responsable des sauvegardes</b> est chargé de travailler avec les <b>experts techniques</b> à l'élaboration du plan de suivi et de contrôle, et d'agréger les évaluations des risques au niveau du site et tous les rapports de suivi ou d'impact soumis par les CTC ou les communautés sur une base annuelle.</p> <p>L'<b>UGP</b> est responsable de la supervision finale et de l'examen des indicateurs de suivi et d'évaluation.</p> |            | <p>utilisées, c'est en "dernier recours" et seulement après une évaluation des risques au niveau du site. En outre, si cela est jugé nécessaire ( ), des plans de surveillance et de contrôle sont élaborés et diffusés auprès des membres de la communauté.</p> | <p>incorporées dans le coût de l'activité.</p> |

| PGES   |   |                         |   |            |   |  |
|--|---|-------------------------|---|------------|---|--|
| Risque   | Plan de gestion environnementale et sociale   |                         |   |            |   |  |
|  | Mesures d'atténuation   | Importance <sup>1</sup> | Partie/personne responsable   | Calendrier | Résultats attendus  | Coût/budget  |
|  | la réhabilitation de l'écosystème au niveau du site, qui garantiront un suivi et une gestion adéquats des risques associés à <i>Prosopis Juliflora</i> .  |                         |   |            |   |  |
| <p><i>Risques d'inégalité d'accès liés aux mécanismes de subventionnement (activité 2.3.2).</i></p> <p>Il existe un risque que le mécanisme d'octroi de subventions développé dans le cadre du projet ne soit pas également accessible à tous les individus et groupes, en particulier entre les hommes et les femmes. Par exemple, les femmes des centres peuvent être exclues des processus de prise de décision ou de l'éligibilité aux subventions, en particulier dans les environnements agricoles traditionnellement dominés par les hommes. Cette marginalisation pourrait renforcer les inégalités de genre</p> | <p>Pour favoriser l'accessibilité du mécanisme d'octroi de subventions, le responsable des sauvegardes (avec le soutien de la responsable des questions d'égalité entre les hommes et les femmes) aidera les consultants chargés d'élaborer le mécanisme d'octroi de subventions à veiller à ce qu'il soit conçu de manière à inclure des critères d'éligibilité et des processus de candidature et de sélection équitables et transparents qui intègrent les contributions des parties prenantes concernées (acteurs institutionnels, spécialistes techniques et bénéficiaires potentiels). En outre, le mécanisme d'octroi de subventions sera conçu de manière à inclure explicitement les femmes et les groupes vulnérables en tant que bénéficiaires prioritaires. Il s'agira notamment d'offrir aux femmes une éducation financière et une formation sur mesure pour leur permettre de demander et de gérer</p> | Faible                  | <p><b>Les consultants</b> et les <b>représentants institutionnels</b> qui mettent au point le mécanisme d'octroi de subventions sont tenus de veiller à ce que les processus de sélection des bénéficiaires soient bien définis et équitables.</p> <p><b>Le responsable des sauvegardes</b> et l'<b>UGP</b> sont chargés de veiller à ce que les personnes qui mettent au point le mécanisme d'octroi de subventions comprennent la nécessité d'un processus transparent et de fournir un soutien pour garantir que les critères d'éligibilité et les processus de sélection des bénéficiaires tiennent compte des contextes et des besoins au niveau local.</p> <p><b>Le responsable des</b></p> | Année 2-6  | <p>Le mécanisme de subventionnement est élaboré de manière à inclure des critères d'éligibilité et un processus de candidature et de sélection équitable et transparent.</p> <p>Les bénéficiaires/candidats potentiels sont également informés du mécanisme d'octroi de subventions et comprennent les conditions d'éligibilité et la procédure à suivre pour demander une aide par le biais de ce mécanisme.</p> | <p>Responsable des garanties (salaire annuel de 60 000 dollars)</p> <p>Responsable de l'égalité entre les hommes et les femmes (salaire annuel de 60 000 dollars)</p> <p>Des mesures supplémentaires de gestion des risques sont incorporées dans le coût de l'activité.</p> |

| PGES   |  |                         |  |            |   |  |
|--|--|-------------------------|--|------------|---|--|
| Risque   | Plan de gestion environnementale et sociale  |                         |  |            |   |  |
|  | Mesures d'atténuation  | Importance <sup>1</sup> | Partie/personne responsable  | Calendrier | Résultats attendus  | Coût/budget  |
| <p>existantes et exposer les femmes à des vulnérabilités économiques, augmentant ainsi leur risque de SEAH. Si les types d'initiatives susceptibles d'être soutenues dans le cadre du mécanisme sont clairs, le processus de sélection des bénéficiaires (et les critères) doit encore être établi. En outre, les mécanismes d'accès à ce mécanisme d'octroi de subventions ne sont pas clairs, pas plus que l'endroit où les informations sur le mécanisme seront mises à la disposition des communautés et des candidats potentiels.</p> | <p>les subventions de manière efficace.</p> <p>En outre, le projet soutiendra le développement de processus de sensibilisation afin de s'assurer que les bénéficiaires potentiels sont informés et comprennent le processus de demande d'aide via le mécanisme.</p>                          |                         | <p><b>sauvegardes</b> est également chargé d'élaborer des initiatives de sensibilisation appropriées afin de garantir une connaissance et un accès adéquats au mécanisme d'octroi de subventions.</p> <p><b>Le responsable des questions d'égalité entre les hommes et les femmes</b> est chargé d'apporter sa contribution sur le site, le cas échéant, afin de veiller à ce que le mécanisme d'octroi de subventions soit élaboré de manière à garantir l'égalité entre les hommes et les femmes en termes d'éligibilité et d'accès.</p> |            |   |  |
| <p><i>Risques environnementaux et sociaux associés à la mise en place d'infrastructures hydrauliques (barrages sur les eaux souterraines, déversoirs et digues). II</i></p>  | <p>L'établissement de barrages sur les eaux souterraines et d'autres infrastructures d'approvisionnement en eau pose des problèmes à court terme (incidences sur la qualité de l'eau et risque de pollution lié à la construction) et à plus long terme (notamment perturbation du débit</p> | Faible                  | <p><b>Les CTC</b> et les <b>entrepreneurs</b> sont responsables de l'élaboration d'instructions et d'énoncés de méthodes de travail sûrs et de l'application des principes généraux de bonne</p>   | Année 3-6  | <p>Les barrages sur les eaux souterraines et les autres infrastructures hydrauliques sont mis en place d'une manière sûre qui garantit que les risques à court terme et le potentiel de pollution</p> | <p>Responsable des garanties (salaire annuel de 60 000 dollars)</p> <p>Plans de gestion de la santé et de la</p> |

| PGES  |   |                         |  |            |  |   |
|---|---|-------------------------|--|------------|--|---|
| Risque  | Plan de gestion environnementale et sociale   |                         |  |            |  |   |
|   | Mesures d'atténuation   | Importance <sup>1</sup> | Partie/personne responsable  | Calendrier | Résultats attendus   | Coût/budget   |
| <p><i>s'agit notamment des risques de perturbation des cycles hydrologiques normaux et du niveau des eaux souterraines, avec les risques que cela implique pour les services écosystémiques des communautés situées en aval (activité 2.2.2.).</i></p> <p>Il existe un risque mineur que les barrages d'eau souterraine établis dans le cadre du projet affectent l'hydrologie des zones dans lesquelles ils sont mis en œuvre. Bien que l'impact potentiel de ce risque soit mineur étant donné la nature des interventions ( ), un examen approfondi de ces risques devra être réalisé au cours de la mise en œuvre car les sites pour ces interventions seront déterminés pendant la période de mise en œuvre.</p> <p>Bien qu'une exposition potentielle à une pollution</p> | <p>des rivières et réduction de l'approvisionnement en eau pour les utilisateurs en aval). L'échelle globale de ces barrages devrait toutefois être réduite et les risques qui en découlent très minimes. Les principes de bonne pratique énumérés ci-dessous seront mis en œuvre à cette fin et concrétisés par des instructions de travail sûres et des déclarations de méthode élaborées au niveau du site pour chaque activité sur le terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour minimiser les impacts à court terme, la construction doit être échelonnée de manière à minimiser les impacts sur la qualité de l'eau (tels que l'augmentation de l'envasement) et les principes de bonnes pratiques doivent être respectés par les entrepreneurs ou les équipes de construction (cela inclut un approvisionnement adéquat pour minimiser la période de construction, une manipulation et un stockage sûrs des matériaux potentiellement polluants tels que les carburants, les lubrifiants, etc.) ).</li> </ul> |                         | <p>pratique pendant la mise en place de l'infrastructure. Ces groupes sont également chargés de compiler les évaluations des risques au niveau du site et les rapports de construction une fois la construction terminée.</p> <p><b>Les experts techniques</b> engagés dans le cadre du projet sont chargés de veiller à ce que les spécifications de conception des infrastructures et les processus de sélection des sites prennent en compte les profils hydrologiques et soient entrepris d'une manière qui tienne compte de la sécurité et du potentiel d'incidences négatives sur l'environnement.</p> <p><b>Le responsable des sauvegardes</b> est chargé de superviser et d'agréger les rapports d'évaluation des risques et de construction au niveau</p> |            | <p>sont réduits au minimum.</p> <p>Ces infrastructures sont également mises en œuvre en tenant compte du profil hydrologique local et d'autres éléments de risque à long terme. Ces interventions permettent d'améliorer l'approvisionnement en eau et/ou la rétention d'eau au niveau local sans avoir d'impact sur les communautés ou les écosystèmes en aval.</p> | <p>sécurité de la main-d'œuvre et de la communauté au niveau du site (12 000 \$)</p> <p>Procédures de travail sûres / Formation (24 000)</p> <p>Des mesures supplémentaires de gestion des risques sont incorporées dans le activité.</p> |

**PGES**

| Risque  | Plan de gestion environnementale et sociale  |                         |  |            |  |   |
|---|--|-------------------------|--|------------|--|---|
|   | Mesures d'atténuation  | Importance <sup>1</sup> | Partie/personne responsable  | Calendrier | Résultats attendus   | Coût/budget   |
| mineure ainsi que des impacts sur la qualité de l'eau pour les utilisateurs en aval puissent se produire pendant les phases de construction, la nature des barrages sur les eaux souterraines (et l'échelle proposée pour ces barrages) signifie que les impacts à long terme sur la quantité et la qualité de l'approvisionnement en eau devraient être minimales. | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour réduire l'importance des impacts à long terme, la sélection des sites se fera selon un processus méthodologique qui comprendra l'apport d'experts compétents se référant aux données hydrologiques disponibles (y compris les cartes des barrages existants, les profils hydrologiques, les rapports et les évaluations, etc.) Dans les zones où les données hydrologiques ne sont pas disponibles, le projet effectuera des évaluations et élaborera des profils pour ces zones. Cela permettra de s'assurer que l'emplacement et l'échelle des barrages sont appropriés, tout en donnant aux communautés les moyens de connaître la capacité de charge en eau de leurs propres localités.</li> </ul> |                         | local.<br><br>L' <b>UGP</b> est responsable de la supervision finale et de l'examen des indicateurs de suivi et d'évaluation.  |            |  |   |
| <i>Risque d'inégalité d'accès aux infrastructures d'approvisionnement en eau (activité 2.2.2).</i><br><br>Il existe un risque mineur que l'emplacement des infrastructures  | Le projet a été conçu dès le départ pour garantir l'égalité d'accès aux infrastructures d'approvisionnement en eau. À cette fin, le processus de sélection des sites pour les puits et les systèmes de collecte des eaux de pluie sera mené en tenant  | Faible                  | <b>Les CTC, les experts techniques</b> et les <b>entrepreneurs</b> sont chargés de veiller à ce que l'infrastructure soit établie à des endroits qui garantissent un accès | Année 3-6  | Les infrastructures hydrauliques, et en particulier les points d'accès à ces infrastructures, sont mises en œuvre de manière à donner la | Responsable des garanties (salaire annuel de 60 000 dollars)<br><br>Des mesures supplémentaires |

**PGES**

**Plan de gestion environnementale et sociale**

| Risque  | Plan de gestion environnementale et sociale   |                         |   |            |   |   |
|---|---|-------------------------|---|------------|---|---|
|   | Mesures d'atténuation   | Importance <sup>1</sup> | Partie/personne responsable   | Calendrier | Résultats attendus  | Coût/budget   |
| <p>hydrauliques (ou d'autres facteurs) empêche tous les membres de la communauté d'accéder équitablement aux infrastructures hydrauliques développées dans le cadre du projet. Cela concerne les systèmes de collecte des eaux de pluie et les points de prélèvement d'eau pour d'autres infrastructures hydrauliques (barrages souterrains, déversoirs et digues).</p> <p>Bien que ce risque soit mineur, un autre risque potentiel lié au genre est que les points d'accès à l'eau pour les éleveurs pourraient devenir des lieux de conflit et que les femmes pourraient être exposées au harcèlement ou à la violence lorsqu'elles tentent d'utiliser l'infrastructure.</p> | <p>compte à la fois des considérations techniques <i>et des</i> considérations d'accès. Dans certains cas, les considérations techniques devront être prioritaires (par exemple, pour des raisons de sécurité).</p> <p>Pour favoriser davantage l'accès équitable, l'emplacement des infrastructures tiendra compte des contributions des représentants des communautés. Étant donné que les CTC (qui comprennent des membres de la communauté) mettront en œuvre le projet, on s'attend à ce que les préoccupations relatives à l'accès soient bien gérées.</p> <p>Les rapports et l'assurance sur ces processus (c'est-à-dire l'engagement de la communauté et l'assurance de l'accessibilité) seront inclus comme un aspect des évaluations des risques au niveau du site et des rapports de construction complétés par les personnes impliquées dans la construction de l'infrastructure.</p> <p>Afin d'atténuer la probabilité d'un risque lié au genre, une surveillance physique des points d'eau sera mise en place avec un</p> |                         | <p>adéquat et équitable aux membres de la communauté. Les considérations relatives à l'accès doivent être incluses dans la sélection des risques et les rapports de construction.</p> <p><b>Le responsable des sauvegardes</b> est chargé de veiller à ce que les <b>CTC</b>, les <b>experts techniques</b> et les <b>contractants</b> comprennent les exigences en matière d'évaluation des risques et de rapports de construction. Le responsable du contrôle de sécurité est également chargé d'agrèger les rapports sur les risques et la construction sur une base semestrielle.</p> <p>L'<b>UGP</b> est responsable en dernier ressort de la supervision de la gestion des risques et de l'examen des indicateurs de suivi et d'évaluation.</p> |            | <p>priorité à l'accessibilité pour tous les membres de la communauté, y compris les femmes et les personnes marginalisées, vulnérables et/ou handicapées.</p> | <p>es de gestion des risques sont incorporées dans le coût de l'activité.</p> |

**PGES**

| Risque  | Plan de gestion environnementale et sociale   |                         |  |            |  |  |
|---|---|-------------------------|--|------------|--|--|
|   | Mesures d'atténuation   | Importance <sup>1</sup> | Partie/personne responsable  | Calendrier | Résultats attendus   | Coût/budget  |
|   | contrôle incluant le genre afin d'éviter le harcèlement ou l'exploitation.  |                         |  |            |  |  |
| <p><i>Risques pour la santé et la sécurité du personnel du projet, de la main d'œuvre sous contrat et/ou des communautés associés à la construction et à la fixation des dunes. (Activités 2.1.1. et 2.2.2.).</i></p> <p>Les activités de construction comportent certains risques pour la santé et la sécurité. Ces risques s'appliquent au personnel du projet, à la main-d'œuvre sous contrat ainsi qu'aux membres de la communauté résidant, contribuant ou voyageant à proximité des activités de construction.</p> <p>Il n'est pas possible de déterminer les risques spécifiques associés aux activités de construction qui seront mises en œuvre dans le cadre du</p> | <p>Les risques associés à ces activités sont des risques inhérents à la construction. Dans l'ensemble, ces risques sont peu importants en raison du type et de l'ampleur des interventions proposées, mais des méthodes générales de sécurité seront mises en œuvre par le biais d'instructions de travail sûres et de plans de santé et de sécurité communautaires afin de soutenir les pratiques sûres. Les mesures proposées sont énumérées ci-dessous.</p> <p>Les meilleures pratiques internationales (telles que les normes de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail) et les réglementations nationales seront suivies pour éviter et minimiser les risques de sécurité et les impacts sur la santé publique pendant la construction. Ces pratiques seront prises en compte lors de l'élaboration des instructions de travail en toute sécurité dans le cadre du projet.</p> | Faible                  | <p><b>Les CTC</b> et les <b>entrepreneurs</b> sont chargés de veiller à ce que les activités de construction respectent les normes de sécurité stipulées dans les contrats, les plans de construction et les instructions de travail sûres, de compiler les évaluations des risques pour les constructions proposées et de préparer des rapports sur les activités de construction entreprises.</p> <p><b>Le responsable des sauvegardes</b> et l'<b>UGP</b> sont chargés de veiller à ce que les exigences en matière de normes de sécurité au travail soient incluses dans tous les contrats ou plans de construction.</p> <p><b>Le responsable des sauvegardes</b> est en outre chargé : i) de veiller à ce</p> | Année 3-6  | <p>Les activités de construction sont mises en œuvre en toute sécurité, dans le respect des bonnes pratiques et en réduisant les risques pour les ouvriers et les communautés. Des instructions de travail sûres au niveau du site et des déclarations de méthode guident l'approche de la mise en œuvre de chaque intervention, garantissant que les interventions sont mises en œuvre d'une manière sûre et cohérente.</p> <p>L'unité de gestion du projet et le responsable des sauvegardes reçoivent et enregistrent des rapports réguliers sur la mise en œuvre des activités afin de s'assurer que les</p> | <p>Responsable des garanties (salaire annuel de 60 000 dollars)</p> <p>Plans de gestion de la santé et de la sécurité de la main-d'œuvre et de la communauté au niveau du site (12 000 \$)</p> <p>Procédures de travail sûres / formation (24 000 \$)</p> <p>Des mesures supplémentaires de gestion des risques sont incorporées dans le coût de l'activité.</p> |

| PGES   |   |                         |  |            |   |   |
|--|---|-------------------------|--|------------|---|---|
| Risque   | Plan de gestion environnementale et sociale   |                         |  |            |   |   |
|  | Mesures d'atténuation   | Importance <sup>1</sup> | Partie/personne responsable  | Calendrier | Résultats attendus  | Coût/budget   |
| <p>projet, car certains détails relatifs à ces activités doivent être confirmés (notamment l'emplacement, les exigences en matière d'équipement et la méthodologie de construction).</p> <p>Toutefois, les interventions proposées comportent généralement des risques physiques liés aux chantiers et aux équipements, ainsi que des risques liés à l'afflux de véhicules dans la zone.</p> | <p>Il s'agira notamment de planifier correctement les activités de construction, de délimiter les sites de construction (panneaux d'avertissement), de clôturer les sites de construction, de prendre des mesures de sécurité routière si cela est jugé nécessaire et d'imposer aux entrepreneurs des exigences minimales en matière de sécurité, qui seront stipulées dans les contrats de travail.</p> <p>En outre, le processus de passation des marchés pour le projet comprendra des lignes directrices pour la gestion de la santé et de la sécurité pendant la construction, afin de s'assurer que les entrepreneurs et les travailleurs employés connaissent et respectent les pratiques de sécurité appropriées.</p> |                         | <p>que les CTC et les contractants comprennent le processus de compilation des évaluations des risques et des rapports de construction ; et ii) d'agréger ces évaluations et ces rapports sur une base annuelle.</p> <p>L'<b>UGP</b> est chargée de veiller à ce que les contrats de travail comportent des dispositions minimales en matière de sécurité et d'assumer la responsabilité finale de la supervision de la gestion des risques et de l'examen des indicateurs de suivi et d'évaluation.</p> |            | pratiques de sécurité sont respectées.  |   |
| <p><i>Risques pour la santé et la sécurité liés à la mise en place d'infrastructures d'approvisionnement en eau (activité 2.2.2.).</i></p> <p>Il existe quelques risques mineurs que la collecte des eaux de pluie et d'autres infrastructures</p>   | <p>Dans l'ensemble, les risques de sécurité associés aux infrastructures proposées sont limités en raison des types d'intervention - les barrages sur les eaux souterraines, par exemple, présentent très peu de risques structurels s'ils sont conçus et construits de manière appropriée.</p>   | Faible                  | <p><b>Les CTC</b> seront chargés de veiller à ce que des activités de sensibilisation soient entreprises auprès des communautés, qu'elles soient conscientes des risques potentiels associés à un mauvais entretien de l'infrastructure et qu'elles soient en mesure de mettre</p>   | Année 3-6  | Les systèmes de collecte des eaux de pluie et les autres infrastructures d'approvisionnement en eau sont mis en place de manière à garantir la sécurité des communautés locales et tout risque associé à la | <p>Responsable des garanties (salaire annuel de 60 000 dollars)</p> <p>Plans de gestion de la santé et de la sécurité de la</p> |

**PGES**

| Risque   | Plan de gestion environnementale et sociale   |                         |  |            |  |  |
|--|---|-------------------------|--|------------|--|--|
|  | Mesures d'atténuation   | Importance <sup>1</sup> | Partie/personne responsable  | Calendrier | Résultats attendus   | Coût/budget  |
| <p>d'approvisionnement en eau (telles que les barrages souterrains, les déversoirs et les digues) présentent un risque pour la santé et la sécurité des membres de la communauté ( ).</p> <p>Il s'agit notamment des risques de sécurité liés à la conception et à la construction de l'infrastructure, ainsi que des risques sanitaires potentiels liés à la transmission de maladies vectorielles ou de maladies transmises par l'eau, associées à l'eau stagnante ou à de mauvaises pratiques en matière d'hygiène.</p> | <p>Les infrastructures d'approvisionnement en eau ne seront donc installées que dans des endroits appropriés et avec l'aide d'experts techniques compétents (ingénieurs, hydrologues, , etc.). Ces contributions seront consignées dans des instructions de travail sûres au niveau de l'activité ou dans des énoncés de méthodes, et la conception et la construction finales seront enregistrées et communiquées à l'UGP par le biais d'un rapport de construction.</p> <p>En ce qui concerne les systèmes de collecte des eaux de pluie et l'augmentation potentielle du risque de maladies transmises par l'eau, ces systèmes sont plus susceptibles de réduire l'incidence des maladies transmises par l'eau et les vecteurs, à condition que l'infrastructure soit maintenue en bon état de fonctionnement. À cette fin, des plans d'exploitation, d'entretien et de surveillance seront élaborés dans un format accessible et approprié.</p> <p>Ces informations seront fournies aux communautés où des systèmes de collecte des eaux de</p> |                         | <p>en œuvre les plans d'exploitation, d'entretien et de suivi.</p> <p><b>Les communautés bénéficiaires</b> seront responsables de la mise en œuvre des plans d'exploitation, d'entretien et de suivi, et de la notification de tout défaut ou défaillance du système pendant la durée de vie du projet.</p> <p>Le <b>responsable des sauvegardes</b> sera chargé d'élaborer le plan d'exploitation, d'entretien et de surveillance en utilisant un contenu approprié au niveau local. Il sera également chargé de communiquer ces plans aux CTC, qui seront responsables de la diffusion de ces informations auprès des communautés.</p> |            | <p>construction ou à l'exploitation est consigné dans le plan de santé et de sécurité au niveau communautaire et diffusé à la communauté à l'adresse suivante : .</p> <p>Les communautés sont capables d'exploiter, de surveiller et d'entretenir toute infrastructure établie, garantissant un fonctionnement adéquat et cohérent, améliorant ainsi la fourniture de ressources en eau tout en réduisant, plutôt qu'en augmentant, l'incidence des maladies à vecteur et des maladies transmises par l'eau.</p> | <p>main-d'œuvre et de la communauté au niveau du site (12 000 \$)</p> <p>Plans d'exploitation, de maintenance et de gestion (8 000 \$)</p> <p>Procédures de travail sûres / formation (24 000 \$)</p> <p>Des mesures supplémentaires de gestion des risques sont incorporées dans le coût de l'activité.</p> |

| PGES   |   |                         |   |            |  |   |
|--|---|-------------------------|---|------------|--|---|
| Risque   | Plan de gestion environnementale et sociale   |                         |   |            |  |   |
|  | Mesures d'atténuation   | Importance <sup>1</sup> | Partie/personne responsable   | Calendrier | Résultats attendus   | Coût/budget   |
|  | <p>pluie sont installés afin de s'assurer qu'elles sont pleinement conscientes et capables de mettre en œuvre les pratiques appropriées.</p> <p>En plus de ce qui précède, et pour assurer la sécurité au niveau du site pendant la construction et l'exploitation, le responsable des sauvegardes élaborera des plans de santé et de sécurité communautaires en collaboration avec les CTC.</p>  |                         |   |            |  |   |
| <p><i>Risque d'inégalité d'accès aux bénéficiaires ou aux activités du projet (à l'échelle du projet).</i></p> <p>Comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilités d'emploi</li> <li>• Accès aux avantages du projet</li> <li>• Représentation dans les missions</li> </ul> <p>Il existe des risques mineurs que les bénéficiaires tirés par les communautés cibles ne soient pas répartis de manière égale entre tous</p> | <p>Dans l'ensemble, ce risque est jugé peu important et est largement atténué par l'approche du projet.</p> <p>En ce qui concerne les questions de genre, le projet a élaboré - et mettra en œuvre - un plan d'action pour l'égalité des sexes (GAP). Ce plan permettra de garantir une répartition plus équitable des bénéficiaires entre les différents sexes.</p> <p>Dans le cas des personnes vulnérables ou marginalisées, ainsi que des personnes qui adhèrent à des pratiques culturelles ou de subsistance différentes, le projet utilisera une approche qui donne la priorité à ces groupes. Par</p> | Faible                  | <p><b>Les CTC</b> sont chargés de veiller à ce que les activités soient mises en œuvre de manière à donner la priorité (ou à prendre en compte d'une autre manière) aux besoins des membres les plus vulnérables ou marginalisés de la communauté. Ils sont également chargés de veiller à ce qu'un engagement adéquat soit pris avec les communautés et à ce que les griefs ou les préoccupations soulevés soient résolus de manière appropriée ou transmis au responsable des garanties</p> | Année 1-6  | <p>Le projet est mis en œuvre de manière à privilégier l'équité entre les communautés bénéficiaires. En outre, il met en œuvre une approche de gestion adaptative qui répond au contexte sur le terrain.</p> <p>La mise en œuvre de toutes les activités se fait de manière souple, en mettant l'accent sur une consultation représentative de la communauté et en intégrant les griefs et les</p> | <p>Responsable des garanties (salaire annuel de 60 000 dollars)</p> <p>Responsable de l'égalité entre les hommes et les femmes (salaire annuel de 60 000 dollars)</p> |

| PGES   |   |                         |   |            |  |             |
|--|---|-------------------------|---|------------|--|-------------|
| Risque   | Plan de gestion environnementale et sociale   |                         |   |            |  |             |
|  | Mesures d'atténuation   | Importance <sup>1</sup> | Partie/personne responsable   | Calendrier | Résultats attendus   | Coût/budget |
| <p>les bénéficiaires. Ce risque doit être considéré comme un risque au niveau du projet, mais il est plus pertinent pour des activités spécifiques. Ce risque est particulièrement important lorsque l'on considère la répartition des bénéfices entre les différents sexes, les personnes vulnérables ou marginalisées et celles qui souscrivent à des pratiques culturelles ou de subsistance différentes (y compris les pasteurs nomades).</p> <p>Les conséquences négatives de ce risque sont <i>notamment</i> la perception de la discrimination et la possibilité d'entraîner (ou d'exacerber) des conflits inter/intra-groupes, ainsi qu'une exposition accrue à la violence sexuelle et sexiste, en particulier pour les femmes.</p> | <p>exemple, la plupart des communautés bénéficiaires ont été présélectionnées en fonction de leur vulnérabilité de base (établie par une évaluation multifactorielle). Cette approche sera renforcée par des consultations approfondies avec les parties prenantes au cours de la mise en œuvre.</p> <p>Pour favoriser un accès équitable au niveau local, le projet veillera à ce que les organismes locaux de mise en œuvre (CTC) soient habilités à donner la priorité aux groupes vulnérables et à ce que les mécanismes de sélection des bénéficiaires soient communiqués au cours des processus d'engagement des parties prenantes sur le site.</p> <p>Il est également recommandé que le projet utilise une approche de gestion adaptative dans l'ensemble et qu'il soit attentif aux préoccupations, griefs ou suggestions soulevés par le biais du GRM ou d'autres forums.</p> |                         | <p>et/ou à l'UGP.</p> <p>Le <b>responsable des sauvegardes</b> est chargé de veiller à ce que les CTC disposent des capacités nécessaires pour comprendre la nécessité de donner la priorité aux communautés vulnérables et/ou marginalisées et l'approche à adopter à cet égard. Cela inclut la nécessité de garantir une consultation adéquate et des avantages équitables.</p> <p>L'<b>UGP</b> est responsable de la supervision finale et du suivi (y a-t-il des indicateurs de suivi et d'évaluation ?</p> |            | <p>préoccupations soulevés par les membres de la communauté ou les parties concernées, ce qui permet au projet de modifier les modalités de mise en œuvre et/ou de changer la priorité des sites afin de réduire les risques lorsqu'ils apparaissent et/ou de veiller à ce que les avantages puissent être partagés plus équitablement dans la mesure du possible.</p> |             |

## **Rôles, responsabilités et renforcement des capacités pour la mise en œuvre du PGES**

Les rôles, les responsabilités et les exigences en matière de renforcement des capacités pour la mise en œuvre du PGES sont détaillés ci-dessous.

### *Rôles et responsabilités*

#### Entité accréditée

Le PNUE, en tant qu'entité accréditée, sera responsable de la supervision de la mise en œuvre, de la gestion financière, de l'évaluation, de l'établissement des rapports et de la clôture du projet, en coordination avec le CPS et l'UGP au niveau national. Le PNUE : i) signera un accord de coopération de projet avec l'entité d'exécution (MEDD) afin d'établir clairement les rôles et les responsabilités pour l'exécution du projet ; ii) s'assurera que le projet est exécuté conformément aux normes du GCF et du PNUE ; iii) supervisera, surveillera et gèrera la mise en œuvre des interventions du projet ; iv) rendra compte de l'avancement du projet ; v) coprésidera le comité de pilotage du projet (PSC) ; et vi) s'assurera que les activités du projet sont bien coordonnées et alignées sur les priorités nationales.

Un responsable de programme sera chargé de la supervision du projet afin d'assurer la cohérence avec les politiques et procédures du GCF et du PNUE. En outre, le responsable de programme : i) participera aux réunions semestrielles du CPS ; ii) facilitera les évaluations intermédiaires et finales ; iii) préparera les rapports annuels de performance et la documentation pertinente ; et iv) effectuera des examens techniques des résultats du projet.

#### Entité d'exécution

En tant qu'entité d'exécution, le MEDD coordonnera la mise en œuvre du projet au niveau national et rendra compte au PNUE, en tant qu'entité accréditée, de l'exécution du projet ainsi que de l'utilisation efficace et efficiente des ressources du projet.

#### Comité de pilotage du projet

Le CPS fournira une supervision et un soutien consultatif pour le projet et sera présidé par un représentant du PNUE. Les autres membres du CPS seront : i) des représentants des ministères sectoriels concernés ; ii) un représentant de chacun des pôles cibles ; et iii) des experts nationaux en matière d'écosystèmes locaux, de changement climatique et d'agriculture. Le CPS aura pour mandat d'orienter l'exécution du projet afin d'atteindre les objectifs fixés et de faciliter le développement et l'adoption d'approches de gestion adaptative et intégrée du paysage au niveau de la planification nationale et locale.

Le CSP se réunira au moins deux fois par an, avec des réunions ad hoc convoquées si nécessaire, pour discuter des principaux indicateurs de performance du projet et fournir des orientations stratégiques. Il s'agira principalement d'un examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre (ou de l'exécution) du projet, mais la performance du PGES devra également faire l'objet d'une évaluation.

Le CSP devra également assumer la responsabilité globale des ressources et de la mise en œuvre du PGES et des processus de suivi et d'évaluation des performances qui y sont liés.

#### Unité de gestion de projet

L'UGP assurera la coordination entre l'entité accréditée du projet, l'entité d'exécution et les parties prenantes concernées afin de garantir la mise en œuvre efficace des activités quotidiennes du projet. Des réunions mensuelles seront organisées pour faciliter cette coordination.

L'UGP sera composée de personnel recruté par le biais d'un processus compétitif et inclusif pour pourvoir les postes suivants : i) le directeur de projet (PM) ; ii) le responsable des finances et des achats ; iii) le responsable administratif ; et iv) d'autres membres du personnel technique.

L'UGP sera responsable de la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre du PGES et de l'évaluation continue de ses performances.

### Personnel technique

Bien que les détails spécifiques sur les besoins en personnel technique pour le projet ne soient pas encore définis, la nécessité d'apports spécifiques en ce qui concerne la planification et la construction d'activités d'infrastructure d'eau, la fixation des dunes et les interventions de pratiques agricoles résilientes au climat est notée. Le cas échéant, ils apporteront également leur soutien à la formation, à l'élaboration de consignes de sécurité et de méthodes de travail, à la mise en œuvre et aux activités de suivi et d'évaluation qui y sont liées.

### Responsable des garanties environnementales et sociales

Le projet désignera un responsable des garanties environnementales et sociales (ESS) pour aider à la mise en œuvre du PGES, au suivi et à l'évaluation continus des activités du projet et à la poursuite du développement de la planification et des mesures d'atténuation décrites dans le présent document. Cet employé sera également responsable de la mise en œuvre et du suivi du mécanisme de gestion des risques, sous la supervision de l'UGP et du CPS.

### Chargée des questions d'égalité entre les hommes et les femmes

Il est conseillé que le projet nomme un spécialiste du genre pour : i) s'assurer que les objectifs du GAP sont atteints ; et ii) aider au développement de toute action de planification et d'atténuation liée aux considérations et exigences en matière de genre.

### Comités techniques communaux (CTC)

Les CTC seront responsables de la mise en œuvre du projet et du suivi des progrès au niveau du centre, avec la supervision et le soutien du responsable de l'ESS. Ils devront superviser et guider tous les participants aux activités du projet au niveau de la commune.

### Niveau des centres et des communes

Les CTC et le personnel technique seront la principale interface entre le responsable de l'UGP/SSE et les communautés participantes. Ils aideront ces communautés à participer activement à l'identification et à la planification des interventions liées aux activités du projet, y compris les exercices d'évaluation des risques et toute contribution aux processus d'élaboration des instructions de travail en toute sécurité et des énoncés de méthodes.

Les communautés participantes doivent être impliquées dans les exercices de sélection des risques environnementaux et sociaux du projet au niveau du site. Elles sont les mieux placées pour contextualiser les aspects des risques environnementaux et sociaux examinés au sein de leurs communautés et pour fournir des informations sur leur importance potentielle globale à l'échelle locale. Cet exercice peut également servir de plateforme pour

sensibiliser les communautés aux risques E&S potentiels associés aux activités du projet, et utiliser leurs contributions pour développer et affiner les mesures de gestion et d'atténuation qui feront l'objet d'interventions formelles de planification - en particulier les instructions de travail en toute sécurité / les déclarations de méthode.

Les communautés participantes seront également la principale source des besoins en main-d'œuvre du projet pour des activités telles que la réhabilitation des paysages, la construction d'infrastructures et les interventions d'entretien des sources d'eau, etc. Il est donc essentiel, lors des phases d'identification du projet et d'examen des risques environnementaux et sociaux ( ), d'évaluer correctement les besoins en compétences pour ces activités et les capacités existantes au sein de ces communautés, afin d'identifier les interventions de formation qui seront nécessaires à l'avenir.

Ils assumeront également, dans une certaine mesure, les tâches de suivi et d'évaluation et les responsabilités qui s'y rattachent, comme indiqué au chapitre 10 du PGES (annexe 6), ce qui nécessitera un certain niveau de formation continue à cet égard.

Les groupes d'utilisateurs d'eau (WUG) joueront également un rôle important dans ces activités une fois qu'ils seront établis au niveau de chaque centre.

#### *Autres parties prenantes au projet*

De nombreuses ONG, organisations communautaires et organisations de la société civile (OSC) seront impliquées, affectées ou collaboreront à certaines des activités proposées dans le cadre du projet. Les rôles et les responsabilités seront définis plus précisément au cours des périodes de lancement et de mise en œuvre du projet.

#### *Renforcement des capacités*

Toutes les parties prenantes du projet devront faire l'objet d'un renforcement des capacités à des degrés divers afin de faire face aux risques potentiels liés à la mise en œuvre du projet et de s'assurer qu'elles sont suffisamment aptes à comprendre et à gérer les aspects techniques de ces interventions. Des évaluations des compétences et des analyses des besoins de formation pour l'ensemble du personnel clé du projet peuvent s'avérer nécessaires en cas de doutes sur les compétences individuelles ou collectives nécessaires à la mise en œuvre efficace du PGES.

Indépendamment des besoins de formation, toutes les initiatives de perfectionnement et de formation doivent faire partie des documents justificatifs afin de démontrer les efforts d'amélioration continue qui y sont liés. Ceci est nécessaire pour démontrer l'adhésion aux garanties du GCF qui mettent l'accent sur la formation et le renforcement des capacités du personnel et des travailleurs comme étant essentiels pour démontrer une amélioration continue à cet égard.

#### Comité de pilotage du projet

Le CPS devra assumer la responsabilité globale de veiller à ce que ces initiatives de perfectionnement et de formation soient financées, développées et mises en œuvre. Il est supposé que les membres du CPS seront suffisamment formés aux modalités de la stratégie d'intervention du projet et aux exigences de mise en œuvre, et que leurs besoins en formation seront minimes par rapport à ceux de l'UGP et des CTC au niveau des centres.

#### Unité de gestion de projet

Une analyse des besoins en formation et en renforcement des capacités doit être réalisée pour tous les membres de l'UGP et du CTC, y compris le personnel technique

éventuellement représenté au sein de l'UGP, afin de s'assurer qu'ils disposent des compétences requises pour mettre en œuvre les activités du projet, et qu'ils sont suffisamment compétents et confiants pour entreprendre la mise en œuvre du PGES et les processus de suivi et d'évaluation du projet.

Il est prévu que le personnel technique, l'expertise externe et les prestataires de services participent au développement des activités du projet, à l'analyse des besoins en formation et aux interventions, à la supervision du site et aux activités d'évaluation des performances à cet égard, selon les directives de l'UGP.

#### Comités techniques et de coordination (CTC)

Comme pour l'UGP ci-dessus, une analyse des besoins devra être entreprise au cours de la phase de lancement du projet afin de déterminer les besoins de formation et les interventions nécessaires.

#### Niveau des centres et des communes

Des efforts de renforcement des capacités variables, étendus et à forte intensité de ressources seront nécessaires au niveau communautaire et devront être déterminés en fonction de l'activité du projet. Cela s'applique à la fois aux phases de planification et d'intervention du projet, ainsi qu'à toutes les responsabilités liées au processus de suivi et d'évaluation qui pourraient leur être confiées.

#### Parties prenantes institutionnelles et autres

En ce qui concerne les processus et les résultats du suivi et de l'évaluation du projet, les parties prenantes institutionnelles telles que les universités, les instituts de recherche ou les groupes susceptibles d'être impliqués dans le projet sont susceptibles d'avoir des capacités plus suffisantes pour ces activités que les autres parties prenantes. Il est recommandé d'utiliser ces institutions dans le cadre d'initiatives de renforcement des capacités et d'amélioration des compétences au niveau du CPS, de l'UGP et de la communauté.

Les besoins en matière de renforcement des capacités des ONG, des organisations communautaires et des organisations de la société civile qui participeront aux activités du projet devront être déterminés au cours des périodes de lancement et de mise en œuvre du projet.